

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2002)
Heft: 151-152

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

ÉLECTION, INITIATIVE, CHAMBRES FÉDÉRALES

- Liliane Maury Pasquier, socialiste genevoise, a été élue à la présidence du Conseil national par 151 voix sur 167. Yves Christen, radical vaudois, est élu à la vice-présidence par 132 voix sur 170. Le Fribourgeois Anton Cottier est devenu président du Conseil des États avec 43 voix sur 44.
- Initiative : les congressistes de la Confédération des syndicats chrétiens ont voté sans opposition le lancement de l'initiative «pour de justes allocations pour enfants» qui réclame une allocation de 450 francs par enfant. La récolte des signatures est déjà commencée.



- Selon un sondage commandé par la Commission des institutions politiques du Conseil national, les parlementaires fédéraux ne sont pas contents des conditions de travail. Ils réclament surtout davantage de soutien logistique et en personnel. 61 % réclament un collaborateur personnel et 83 % qu'on mette à leur disposition du



personnel administratif. 2/3 des députés jugent les dédommagements financiers insuffisants. Les conseillers aux États touchent environ 100 000 francs et les conseillers nationaux 96 000 francs par an. Les élus restent sceptiques face à une hausse de leurs indemnités. La solution passe par une limitation de leur charge de travail.

FINANCES

- La Confédération verse 100 millions par an pour l'aide à la presse. Concrètement elle rembourse à la Poste les rabais accordés aux éditeurs pour alléger les coûts de la distribution. Ce système profitant surtout aux gros journaux et notamment aux hebdomadaires gratuits tels que *Construire et Coopération*, il est vivement critiqué. Une sous-

commission parlementaire nommée «Médias et démocratie» voudrait le remplacer par une aide ciblée en faveur des petits journaux régionaux. Mais c'est une œuvre de longue haleine qui exige une révision de la constitution. En attendant elle a suggéré quatre mesures provisoires pour rééquilibrer la répartition de la subvention. Première mesure, seuls les tirages qui se situent entre 1 000 et 100 000 exemplaires bénéficieraient de l'aide. 70 titres seraient exclus, dont 4 avec un tirage supérieur au million : *Construire, Coopération, le Bulletin du Touring-club* et le périodique *Paraplégie*. La contribution fédérale baisserait de 1 100 à 65-70 millions. Les éditeurs et la Poste s'insurgent contre cette mesure hâtive. La Poste pense que les gros tirages chercheront des réseaux parallèles privés pour porter leurs journaux ce qui provoquera des licenciements.

- Kaspar Villiger présente une réforme lancée en 1994 qui n'est pas sûre de franchir l'obstacle des chambres. Les écarts fiscaux entre cantons fondront de 20 %.

- 1/ Désenchevêtrement des tâches et du financement. 7 tâches relèveront désormais de la compétence exclusive de la Confédération, dont l'exploitation et l'entretien des routes nationales, ainsi que la défense nationale. 13 tâches seront cantonalisées, dont la scolarité spéciale, les moyens didactiques en matière d'éducation physique et de sport, l'amélioration du logement dans les régions de montagne.

- 2/ La collaboration intercantonale, assortie d'une compensation des charges. Neuf domaines en feront partie : mesures collectives de l'assurance-invalidité, subventions pour la construction et l'exploitation de homes et d'ateliers pour handicapés, exécution des peines, hautes écoles spécialisées.

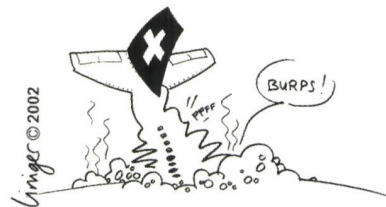
- 3/ Nouvelles formes de collaboration entre la Confédération et les cantons. Dans 12 domaines la Confédération accordera son soutien sous forme de subventions forfaitaires en lieu et place des contributions basées sur les coûts. Exemple : transports publics régionaux, mensuration officielle, sylviculture. Conventions pour des programmes pluriannuels.

- 4/ Une nouvelle péréquation financière : base le potentiel fiscal des cantons.
- 5/ Les cantons de montagne ou mal placés ou ceux qui ont une population déséquilibrée (concentration urbaine, vieillissement) toucheront des allocations ciblées (500 millions). 40 % des tâches enchevêtrées entre la Confédération et les

cantons seront clarifiées. Dans la péréquation financière : Zoug, Zurich, Schwytz, Nidwald, Genève et Glaris seront les cantons perdants. Les autres cantons seront bénéficiaires. Cette réforme va nécessiter la modification de 27 articles de la constitution fédérale. Après tous les votes nécessaires, la nouvelle répartition ne sera pas effective avant 2006.

- La Commission des finances du Conseil national a prévu un déficit d'environ 200 millions de francs pour l'exercice 2002. Les nouvelles coupes prévues ne per-

PETITES DÉPENSES POUR L'AVIATION...



mettront pas de compenser les dépenses pour l'aviation.

- Le budget 2002 de la Confédération devrait boucler avec un déficit de 500 millions de francs. Le Conseil des États a dû tenir compte du recul de la croissance et des montants engagés pour Crossair. Par ailleurs 120 millions sont prévus pour résoudre les problèmes de liquidités d'Expo. 02.

INTÉRIEUR

- Internet. Les cantons



devraient bénéficier d'une manne fédérale de 100 millions de francs pour for-

100 MILLIONS POUR
RECONNAÎTRE UNE SOURIS!



mer leurs enseignants à internet. Vote aux Conseil des États.

● L'Observatoire suisse de la santé (OST) démarrera ses activités en décembre dans les locaux de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel. Les premières données seront publiées en 2002.

● Des salmonelles résistantes aux antibiotiques se développent dans notre pays. D'après l'OFSP, un certain clone de la bactérie salmonella typhimurium, apparu pour la première fois en Grande-Bretagne s'est étendu à l'ensemble de la planète. L'OFSP recommande un usage modéré des antibiotiques.

● Psychologues. Les quelque 4 500 psychologues au bénéfice d'un titre académique ne subiront plus la concurrence des charlatans. Une loi visant à réglementer leur profession sera mise en consultation l'été prochain. Il faut aussi protéger les patients. Aujourd'hui, n'importe qui en Suisse peut se prétendre psychologue.

● Le Conseil suisse des aînés (CSA) est constitué. C'est un forum politique pour le 3^e âge.

● La nouvelle loi sur le cinéma a été approuvée par 120 voix contre 25. Toutefois la profession demande une augmentation du crédit de la Confédération. Il est loin le temps où il était possible de faire un film susceptible de percer à l'étranger. Un film sans effets spéciaux coûte aujourd'hui 2 millions de francs. La situation n'est pas meilleure pour les festivals.

Pour conserver un attrait international, ils ont besoin d'un surcroît de professionnalisme. Les distributeurs et les propriétaires de salles seront responsables de la variété

et de la qualité de l'offre. Si le rouleau compresseur du cinéma américain empêche la variété, une taxe de 2 francs au maximum par billet sera perçue.

● Universités. Les subventions de base aux universités cantonales, l'an prochain, augmenteront de 32 millions (+8 %) et on restera à ce niveau les 2 années suivantes. Par 26 voix contre 13, le Conseil des États a refusé d'aller plus haut. Budget : par 41 voix contre 1, le Conseil des États a approuvé le budget de la Confédération pour 2002 qui prévoit un déficit de 502 millions de francs. Il a également approuvé le 2^e supplément au budget 2001 (on s'attend à ce que celui-ci boucle sur un déficit de 2 milliards). Le plan financier discuté prévoit 600 millions de déficit en 2003 et 400 millions en 2004. Le retour aux chiffres noirs est prévu pour 2005. (Denis Barrelet/24heures)

● Formation professionnelle. Les principes de la nouvelle législation qui concernera plus des 2/3 des jeunes Suisses ont été approuvés par le National. Tous les apprentissages dureront 3 ans au moins. Le système duel patron/école perdure. La formation uniquement en école reste possible.

● JUSTICE ET POLICE ●

● Le comité des droits de l'homme de l'ONU a dénoncé les cas de brutalités policières commises en Suisse à l'encontre de personnes appréhendées et détenues qui sont souvent des étran-

LA DISCRIMINATION
FRAPPE LES ÉTRANGERS...



gers. Le comité a critiqué les discriminations frappant les étrangers.

● Chanvre. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États a donné son aval à la réglementation du commerce. La consommation de cannabis à titre personnel ne sera plus punissable. L'importation et l'exportation resteront strictement prohibées. Les producteurs devront annoncer toute culture de chanvre ainsi que la teneur en THC. L'âge limite passe de 16 à 18 ans. La consommation d'héroïne reste punissable. Le projet a été accepté par 6 voix contre 4. La principale opposition viendra des Romands.

● Le Conseil fédéral s'oppose à toute propagande pour Al-Qaida, soupçonnée d'avoir participé aux attentats qui ont frappé les États-Unis. Une perquisition a eu lieu au Tessin. Le 10 novembre, la société financière suisse Nada Management-Organization à Lugano (ex-Al-Taqwa Management) se dissout. La filiale luganaise a uniquement fourni des prestations à la Al-Taqwa Banque sise aux Bahamas.

● Un PACS (partenariat enregistré) est envoyé en consultation. Cela ressemblera de près au mariage, mais le texte exclut la possibilité d'adopter les enfants. Les hétérosexuels ne sont pas concernés. Pas de nom commun, permis de séjour pour le partenaire étranger, les droits de succession, fiscaux et assurances sociales sont calqués sur l'union clas-

sique. Le cas échéant, rente de veuf, prévoyance professionnelle du conjoint, régime matrimonial de la séparation de biens, contrat différent possible, dissolution par requête auprès d'un tribunal, prestations d'entretien possibles en cas de «divorce». (Adrien Bron/24 heures).

● Francis Matthey a été

BIENTÔT LE PACS SUISSE?



nommé président de la Commission fédérale des étrangers. Le socialiste neuchâtelois s'oppose à une régularisation collective des sans-papiers. Le nombre des sans-papiers employés dans l'économie suisse oscille entre 70 000 et 180 000 personnes suivant la méthode statistique employée. Le recours à de la main-d'œuvre non déclarée serait de 30 % plus important en Suisse romande.

● Le National a décidé de mettre le débat sur les sans-papiers à l'agenda. Berne ne revient pas sur sa politique du cas par cas, mais abaisse la durée de séjour minimum pour une prise en considération du dossier. La procédure de consultation est en cours. Naturalisation. Le Conseil fédéral préconise un accès privilégié au passeport pour les étrangers de 2^e et 3^e générations. Les autres devraient bénéficier de démarches simplifiées. Les étrangers qui ont accompli 5 ans d'école obligatoire en Suisse seront considérés comme des immigrés de deuxième génération. Ils auront accès à une naturalisation rapide, mais devront déposer leur

Nouvelles fédérales

▷ demande entre 15 et 24 ans. Quant à la 3^e génération, elle aura un droit du sol plein et entier. Les enfants nés en Suisse de parents qui ont eux-mêmes accompli leur école dans notre pays acquerront automatiquement leur passeport. La déclaration des parents n'est pas exigée, car cela place certains dans une position délicate vis-à-vis de leur pays d'origine. Les émoluments perçus ne devront pas dépasser les frais réels, soit quelques centaines de francs. En revanche le gouvernement a renoncé à faciliter la naturalisation des réfugiés. Le parlement se prononcera l'an prochain. Le peuple sera consulté vers 2003.

ARMÉE ET PROTECTION DE LA POPULATION

● En enquêtant sur l'affaire «Regli», le Département fédéral de la défense a découvert que 50 armes spéciales sont encore entreposées dans divers bunkers. Les caches de l'armée secrète P-26 découvertes en 1990 avaient soi-disant toutes été démantelées.

● Le conseiller fédéral Samuel Schmid juge impensable l'envoi de troupes suisses pour des missions de paix en Afghanistan. La Suisse est concernée beaucoup plus indirectement qu'au Kosovo.

● Sur ordre du ministre de la Défense, une enquête administrative est ouverte dans le cadre de l'affaire Peter Regli. Ce dernier, ancien chef des renseignements helvétiques, a acheté en 1994 deux systèmes de missiles antiaériens russes SA-18, et dépensé 300 000 francs pour se procurer l'équivalent russe du Stinger américain. Il y a deux mois, les militaires ont voulu les exporter discrètement

vers l'Afrique du Sud, mais Samuel Schmid a mis son veto et ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire qui concerne aussi la destruction de certains dossiers éventuellement discutables. En Afrique du Sud, un comité piloté par les Églises et les syndicats Jubilee 2000, s'emploie à obtenir de la Suisse réparation pour le soutien que notre pays et ses banques ont accordé au régime de l'Apartheid. Jubilee 2000 a déjà fait appel aux fameux avocats américains Ed Fagan et Michaël Hausfeld. Si le premier a rapidement clamé qu'il lancerait une procédure d'ici fin 2001, le second se montre beaucoup plus prudent. Des recherches scrupuleuses doivent être faites. La Suisse ne serait pas seule sur le banc des accusés : l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis sont également visés. Le chauffeur qui a transporté le chimiste Wouter Basson en Suisse prétend que Peter Regli aurait participé à un trafic de plutonium !

● Le Conseil fédéral a chargé le professeur de droit saint-gallois Rainer Schweizer de diriger l'enquête administrative sur les relations entre services secrets suisses et sud-africains sous l'ère Regli.

TRANSPORTS, ÉNERGIE, COMMUNICATIONS

● CFF. Tous les accompagnateurs de trains seront formés à la fin 2002 pour réagir aux situations de violence. Un cours pour désamorcer les conflits et des instructions en matière d'autodéfense. 350 employés de transports publics ont participé à des assises à Bulle/FR. Ils exigent la poursuite d'office des agresseurs.

● L'avenir de la flotte suisse de haute mer est assuré pour les 10 années à venir. Le Conseil fédéral a demandé au Parlement de renouveler

le crédit-cadre de 600 millions de francs qui sert à l'acquisition de cargos naviguant sous pavillon suisse. Les tensions internationales démontrent l'utilité d'une flotte pour l'approvisionnement du pays. La flotte compte actuellement 24 unités.

● La participation de la Suisse au budget de l'Agence spatiale européenne sera de 680 millions pour 2002 à 2006. Il est nécessaire de mettre les compétences européennes en commun.

● L'énergie éolienne devra se concentrer sur l'implantation de grandes installations. Les deux principales devraient voir le jour à Sainte-Croix/VD et au dessous de la Vue-des-Alpes/NE. Elles seront dotées chacune de 6 à 8 turbines et produiront près de 20 mégawatts, soit la consommation de 6 000 à 7 000 ménages.

DÉCISIONS

● Le Conseil fédéral :
- a chargé le Département de l'intérieur de l'élaboration d'une loi spécifique sur l'utilisation des cellules souches. Mise en consultation : printemps 2002.

- soutient le projet visant à faciliter la revente de logements de vacances en Suisse entre ressortissants étrangers.

Le Conseil national a :
- adopté par 97 voix contre 65 une nouvelle mesure concernant le permis de conduire. Tout nouveau conducteur devra suivre 3 cours de formation complémentaires dans les 3 ans suivant l'obtention de son permis.

Le Conseil des États a :
- adopté par 28 voix contre 14, une répartition de la vente des réserves d'or excédentaires de la BNS après 30 ans, soit 2/3 entre les cantons et 1/3 à la Confédération. Pendant 30 ans les montants issus de la vente serviront à

alimenter à parts égales les cantons, l'AVS et la Fondation Suisse solidaire.

TRIBUNAL FÉDÉRAL ET TRIBUNAL DES ASSURANCES

● Gaston-Armand Amaudruz devra aller en prison. Le TF a rejeté le pourvoi que le révisionniste vaudois avait déposé contre sa condamnation à 3 mois de prison ferme pour discrimination raciale. La norme antiraciste punit le délit d'expression, pas celui d'opinion. G-A Amaudruz était toutefois punissable pour la rédaction de 3 articles parus dans le *Courrier du continent* en 1995. Le TF juge que la diffusion du *Courrier du continent* tombe sous le coup de la norme antiraciste même si elle ne s'adresse qu'à des abonnés. Leur nombre très élevé suffit pour retenir que le recourant a agi publiquement.

● Le TF a donné raison à une femme de 35 ans qui réclame 2,5 millions de francs au CHUV à titre de réparations pour un dommage qu'elle a subi en 1997. Suivant une trithérapie, la patiente n'avait pas été informée du danger qu'elle encourait à prendre d'autres médicaments en marge de cette trithérapie. Elle avait pris un médicament pour soulager des nausées. À la suite, il a fallu l'amputer du pied droit et ensuite des orteils du pied gauche.

● Le Tribunal fédéral des assurances a jugé qu'un chômeur ne doit pas être pénalisé parce qu'il a exercé des petits boulots mal payés juste après avoir perdu son emploi. Les indemnités de chômage doivent être calculées sur la base du dernier salaire normal.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.